



Résumé des recommandations vaccinales (**DGS 2024-14**) :

- en **pré-exposition** des personnes à risque : **2 doses** espacées de minimum 28 jours, suivies d'un rappel environ 2 ans après ;
- en **post-exposition** des contacts à risque et personnes immunodéprimées ayant eu un contact étroit avec une personne-contact à risque : **2 doses** dans les 4 jours après le contact à risque (14 max) ;
- les vaccinations s'effectuent en **structures dédiées** (voir notre cartographie ou sur santé.fr).

La vaccination contre la variole était obligatoire jusqu'au début des années 1980. Elle a permis de contrôler efficacement cette maladie. Cependant, l'arrêt de cette vaccination a progressivement réduit l'immunité collective, favorisant l'émergence de nouvelles épidémies, notamment celle du mpox en 2022 (clade II) (1). Depuis, des cas sporadiques liés aux sous-clades Ia et Ib⁽¹⁾ ont été signalés en Europe, en Amérique du Nord, en Asie du Sud et du Sud-Est. De plus, la circulation des différents clades reste active en Afrique centrale.

Les éventuelles détections de ces sous-clades ne changent pas la stratégie de réponse.

MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES

[Sexo-safe](#), [Mpox-info-service](#) (site web et numéro vert 0.801.90.80.69) et site du [COREB](#) 

Conseils de prévention ... à appliquer, même si vacciné !



Limitier les risques de **transmission** : lors de contacts rapprochés (y compris lors de rapports sexuels protégés), par contact direct avec la peau ou les muqueuses infectées. La transmission peut également survenir lors du partage de linge, d'ustensiles de toilette, de vaisselle, ou de sextoys.



Symptômes : boutons, fièvre, ganglions, maux de gorge/de tête, douleurs musculaires, fatigue... Ces symptômes varient : il est important de s'auto-examiner régulièrement.

En cas de symptômes, contacter le 15 ou son médecin traitant.

RECOMMANDATIONS PRÉ-EXPOSITION ⁽²⁾

[Calendrier vaccinal](#) et [DGS 2024-14](#) 

ÉLIGIBLES (PERSONNES DE 18 ANS ET PLUS) ⁽³⁾⁽⁴⁾	IMMUNOCOMPÉTENTS		IMMUNODÉPRIMÉS	
	Vaccinés avant 1980	Non vaccinés avant 1980	Vaccinés avant 1980	Non vaccinés avant 1980
- les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) et les personnes trans ayant des partenaires multiples ; - les personnes en situation de prostitution ; - les partenaires ou les personnes partageant le même lieu de vie que des personnes à très haut risque d'exposition ; - les professionnels des lieux de consommation sexuelle. Certains voyageurs se rendant en zone de circulation active du MPXV Clade I ⁽⁵⁾ : - les professionnels de santé (soignants, humanitaires, personnels de laboratoire) appelés à exercer en zone de circulation active ; - les voyageurs VFR (personnes originaires du pays se rendant chez des proches) exposés à une forte promiscuité, au partage de literie/repas ou aux soins aux malades ; - les personnes immunodéprimées, pour lesquelles un report du voyage est à privilégier.				
N'ayant jamais été vaccinées avec un vaccin de 3 ^{ème} génération (Imvanex® ou Jynneos®)	1 rappel	2 doses	3 doses	3 doses
Ayant reçu une seule dose	aucun	1 dose	2 doses	2 doses
Avec un schéma complet de vaccination finalisé il y a environ 2 ans NOUVEAU	aucun	1 rappel	1 rappel	1 rappel
Ayant contracté le Mpox entre 2022 et aujourd'hui NOUVEAU	aucun	aucun	aucun	aucun

L'intervalle entre 2 doses est de minimum 28 jours.

*La décision de vacciner tiendra compte de la destination, de l'intensité de la circulation du virus sur le lieu de séjour, du niveau de proximité avec la population locale, de la durée du séjour, de la notion de cas dans l'entourage immédiat et du niveau attendu d'application des mesures barrières (littératie en santé, conditions de logement, etc.).

RECOMMANDATIONS AUTOUR DES CAS CONTACTS

Documents de référence portant sur la gestion des cas sur le site du Ministère de la Santé 



L'infection à mpox est une **maladie à déclaration obligatoire** (catégorie « orthopoxviroses ») : tout cas suspect, probable ou confirmé doit être signalé par les professionnels de santé, via le [Cerfa 12218-04](#) (cf [notice](#)), qui sera envoyé par mail à l'ARS (ars33-alerte@ars.sante.fr) ⁽⁶⁾.



Isolément du malade jusqu'à disparition des dernières croûtes, soit environ 3 semaines.



Ne pas partager la literie et des serviettes avec des personnes qui pourraient être infectées.

RECOMMANDATIONS POST-EXPOSITION ("RÉACTIVES") ⁽²⁾

[Calendrier vaccinal, définitions et conduite à tenir](#) de SpF du 28/08/24 et [DGS 2024-14](#) 

ÉLIGIBLES : LES PERSONNES DE 18 ANS ET PLUS ⁽³⁾⁽⁴⁾	IMMUNOCOMPÉTENTS		IMMUNODÉPRIMÉS	
	Vaccinés avant 1980	Non vaccinés avant 1980	Vaccinés avant 1980	Non vaccinés avant 1980
Contacts à risque ⁽⁷⁾ ; Personnes immunodéprimées ayant eu un contact étroit avec une personne-contact à risque.				
Dans les 4 jours après la date du 1^{er} contact à risque (max 14 jours après)	1 rappel	2 doses	3 doses	3 doses

L'intervalle entre 2 doses est de minimum 28 jours.

(1) **Clades** : désignent des variations d'un même virus ayant divergé à la suite de mutations génétiques. Des variants peuvent exister au sein d'un même clade.

(2) **Schémas vaccinaux** : varient selon l'état de santé (notamment immunodépression) et les antécédents d'infection ou de vaccination.

(3) **Population de moins de 18 ans** : le vaccin Imvanex® est autorisé dans l'UE dès 12 ans sur [recommandation de l'EMA](#), mais l'AMM n'a pas été étendue en France. La HAS recommande une vaccination uniquement au cas par cas après évaluation médicale partagée et dans les conditions fixées aux [articles L.1111-2 et suivants du code de la santé publique](#), concernant l'information et le consentement des mineurs et des titulaires de l'autorité parentale.

(4) **Grossesse et l'allaitement** : par précaution, la vaccination est à éviter pendant la grossesse ou l'allaitement, sauf si le bénéfice attendu l'emporte sur le risque potentiel.

(5) **Personnes se rendant dans la zone d'épidémie** : selon l'[avis du HCSP du 02/09/2024](#), la vaccination préventive est recommandée pour certaines catégories de voyageurs se rendant en zone d'épidémie.

(6) **Déclaration obligatoire** : l'infection à mpox est une maladie à déclaration obligatoire ([article L.3113-1 du code de la santé publique](#)).

(7) **Contacts à risque (mpox)** : toute personne ayant eu un contact direct non protégé sans notion de durée (voir mesures de protection efficaces) avec la peau lésée ou les fluides biologiques d'un cas probable ou confirmé symptomatique, notamment rapport sexuel (avec ou sans préservatif), actes de soin médical, paramédical ou de toilette ; OU un contact physique indirect par le partage d'ustensiles de toilette ou de cuisine, ou des textiles (vêtements, linge de bain, literie) utilisés par le cas probable ou confirmé symptomatique.



Ou se faire vacciner ?

En **centres de vaccinations** dont la liste actualisée est accessible via les liens suivants : <https://www.sante.fr/mpox/>

Imvanex®

indication chez les adultes

Dernières livraisons en 2023.

Vaccins Imvanex® et Jynneos® interchangeables : la seconde dose de vaccin peut être réalisée avec un vaccin différent de celui utilisé pour l'injection de la première dose.

Jynneos®

indication chez les personnes de 18 ans et +

Vaccin autorisé par la FDA (États-Unis d'Amérique) : arrêté du 09/07/22 autorisant son importation et stockage par l'Agence Nationale de Santé Publique.

Description des produits : vaccins antivarioliques de 3ème génération, vivants viraux modifiés atténués non réplicatifs, de Bavarian Nordic A/S Danemark autorisés dans le traitement prophylactique contre la variole du singe (arrêté du 09/07/22). Il peut de ce fait être utilisé chez les personnes immunodéprimés.

Réception des vaccins en PUI : vérification de la conformité des vaccins (en cas de non conformité, ils sont placés en quarantaine à -80°C) et transmission à SpF du formulaire de procès-verbal de réception en intégrant la référence de l'Ordre De Transport.

Température de conservation : entre -80°C±10°C puis entre 2-8°C pendant 8 semaines au maximum, dans la limite de la durée de conservation autorisée (le passage en réfrigérateur implique obligatoirement le réétiquetage des boîtes et des flacons). La date de péremption n'étant pas mentionnée sur les flacons Jynneos®, les flacons doivent impérativement être conservés dans leur boîte ou réétiquetés dès qu'ils sont sortis de la boîte.

Délai de conservation : selon l'AMM en vigueur du vaccin Imvanex®, qui s'applique également au vaccin Jynneos®, les vaccins se conservent entre -20°C ± 5°C pendant 3 ans, à -50°C ± 10°C pendant 5 ans ou à -80°C ± 10°C pendant 5 à 9 ans selon les lots (8) .

Destruction : aucune destruction n'est autorisée sauf via une demande de SpF (prolongation des dates de péremption possible).

Administration : sous-cutanée, de préférence dans le haut du bras (gauge < 23).

Co-administration possible avec tout autre vaccin du calendrier vaccinal, y compris les vaccins Covid-19. Si l'administration n'a pas été simultanée, aucun délai n'est à respecter entre ce vaccin et tout autre vaccin du calendrier vaccinal, à l'exception des autres vaccins vivants atténués viraux (ROR, varicelle, zona, fièvre jaune) pour lesquels un intervalle d'au moins 4 semaines doit être ménagé (avis HAS 06/10/22).

Contre-indications : hypersensibilité à l'un des composants du vaccin ou aux résidus présents à l'état de traces (protéines de poulet, benzonase, gentamicine et ciprofloxacine).

Traçabilité des vaccinations : obligatoire sur le portail Démat Social.

Traçabilité des vaccins : obligatoire sur e-dispostock.

POUR EN SAVOIR PLUS



Outils (OMEDIT NA vaccination) :
mémos et jeux dédiés aux mpox



Carte des lieux de vaccination
mpox (OMEDIT NA vaccination)



Informations pour le grand public

- **Ministère de la Santé** : FAQ (contact à risque, prise en charge, vaccination)
- **Santé publique France** : affiches multilingues
- **Vaccination-info-service version grand public** : pages dédiées aux maladies à prévention vaccinale, dont mpox
- **Santé.fr** : trouver un lieu de vaccination
- **Mpox-info-service** : liveChat, FAQ, ou numéro vert (0.801.90.80.69)
- **Sexo-safe** : information dédiée aux HSH (cis, trans)



Informations pour les professionnels

- **Ministère de la Santé** : documents de référence (fiches pratique (synthèse, généralistes, COREB), CERFA de déclaration obligatoire, liste des tests validés par le CNR, fiche stratégie diagnostique et réponses rapides HAS pour la prise en charge en 1er recours)
- **Santé publique France** :
 - « Cas de mpox en Europe, définitions et conduite à tenir » (28/08/24)
 - Procédure à destination des PUI (08/09/22) et courrier d'information relatif aux durées de conservation (05/08/24) disponibles pour les PUI concernées sur demande à vaccination@omedit-nag.fr
- **Vaccination-info-service version professionnelle** : pages dédiées aux maladies à prévention vaccinale, dont mpox
- **ANRS** : actualités scientifiques et chronologie de l'épidémie



Réglementation et politiques vaccinales

- **JORF n°0255 du 26 octobre 2024** : Arrêté du 23 octobre 2024 relatif à la vaccination contre le virus du mpox
- **DGS-urgent** : recommandations vaccinales actualisées selon les épidémies en cours, dont le 2024-12 (mpox, urgence de santé publique internationale) et 2024-14 (RDC, principal foyer de mpox en Afrique centrale)
- **Calendrier vaccinal en vigueur** : document de référence précisant les recommandations vaccinales, dont mpox
- **HCSP** : recommandations aux voyageurs (02/09/24)
- **CORUSS** : reporting obligatoire des vaccinations et guide utilisateur, conduite à tenir en établissement scolaire (04/09/24) (documents sur demande à vaccination@omedit-nag.fr)



Données scientifiques

Santé publique France : données épidémiologiques et cliniques, bulletin spécial du 16/08/24, bilan du 16/10/24



Évaluations des recommandations vaccinales et des vaccins

- **HAS** : recommandations et doctrines vaccinales (02/09/24, 03/01/23, 18/10/22), stratégie de vaccination (06/10/22)
- **ANSM** : dossier thématique mpox

(8) **Dates de péremption** : à prendre en compte celles du courrier SpF du 05/08/24, et non les dates mentionnées sur les boîtes qui ont été réétiquetées. Les péremptions mentionnées sur l'étiquette ne sont plus valables en raison de l'harmonisation des dates de péremption entre la FDA et l'EMA.